

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Communes de Thouaré-sur-Loire et Carquefou

Projet de travaux d'aménagement hydraulique du bassin versant du Pré Poulain – bassin de la Hulonnière et bassin du Petit Billiou

Par arrêté préfectoral n° 2019/BPEF/065 du 5 juin 2019 a été prescrite l'enquête publique préalable à l'autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnés au I de l'article L.214-3 concernant le projet de travaux d'aménagement hydraulique du bassin versant du Pré Poulain – bassin de la Hulonnière et bassin du Petit Billiou, sollicitées par Nantes Métropole, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 09, opérations réglementées en application du code de l'environnement, notamment les articles L.123-1 et suivants, et du chapitre unique du titre VIII du livre Ier.

Cette enquête aura lieu **du lundi 1^{er} juillet 2019 au mercredi 17 juillet 2019 inclus**, soit pendant 17 jours consécutifs, dans les communes de **Thouaré-sur-Loire (mairie siège de l'enquête) et de Carquefou**.

M. Patrice MERLET, cadre supérieur à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur.

Le dossier d'enquête sera déposé pendant toute la durée de l'enquête en mairie de Thouaré-sur-Loire et en mairie de Carquefou (sur support papier et sur un poste informatique) où toute personne pourra en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture des services au public. Le public pourra formuler ses observations et propositions sur les registres ouverts à cet effet. Celles-ci pourront également être adressées, par voie postale, au commissaire-enquêteur en mairie de Thouaré-sur-Loire (*Mairie de Thouaré-sur-Loire, 6 rue de Mauves, BP50316, 44470 Thouaré-sur-Loire*) ou par voie dématérialisée pendant la durée de l'enquête à l'adresse suivante : enquete.bvprepoulain@gmail.com (la taille des pièces jointes ne pourra excéder 3 Mo, seuls les courriels reçus pendant le temps strict de l'enquête seront pris en compte).

La consultation du dossier est également possible sur le site internet de la préfecture de la Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>).

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public aux jours et heures suivants en mairies de :

- **THOUARÉ-SUR-LOIRE (44470), 6 rue de Mauves,**
 - ◆ le lundi 1^{er} juillet 2019 de 9h00 à 12h15
 - ◆ le vendredi 12 juillet 2019 de 14h00 à 17h00

- **CARQUEFOU (44470), rue de l'Hôtel de ville,**
 - ◆ le jeudi 4 juillet 2019 de 9h00 à 12h30
 - ◆ le mercredi 17 juillet 2018 de 13h30 à 17h00

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès de la préfecture de Loire-Atlantique dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Dès réception, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront publiés sur les sites internet des préfectures de Loire-Atlantique (<http://loire-atlantique.gouv.fr>) et mis à la disposition du public dans les mairies concernées par le projet, pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Toute information concernant le projet pourra être demandée auprès du pétitionnaire : **Madame la présidente de Nantes Métropole, Direction du cycle de l'eau, 2 cours du Champ de Mars 44923 Nantes cedex 09.**

La décision susceptible d'intervenir à l'issue de la procédure sera une autorisation environnementale au titre des installations, ouvrages, travaux et activités mentionnées à l'article L.214-3 du code de l'environnement délivrée par le préfet de Loire-Atlantique, assortie de prescriptions ou un refus.